

SEANCE DU 11 JANVIER 2022

Séance du 11 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux

et le mardi onze janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Jérémy NOËL, Maire.

Présents : BELLET Gilles, BONGIBAUT Michel, COLAS Virginie, Adjointes ; Sylvain SEVIN, DE VOS Pierre, GITTON Fabienne, FAVORY Romain, MARIOT Gilles, GALLIMARD Rémy.

Date de Convocation : 30 décembre 2021 - *Date d’Affichage* : 12 janvier 2022

Présents : 10 - Votants : 13

Absents excusés : DOZIER Marie-Laure donnant pouvoir à Gilles BELLET, PARLE Emilie donnant pouvoir à Jérémy NOËL, RADET Carine donnant pouvoir à Fabienne GITTON,

Absent : Jérémy VILLETTE

Secrétaire de séance : Rémy GALLIMARD

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour avant le début de la séance :

- **Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'Autry-le-Châtel**

Ce rajout est validé par l'ensemble des élus.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR/DSIL) : (Priorité 1)

(Délibération reçue en Préfecture le 26 janvier 2022 N° 045-214500167- 20220111-202111010001BB-DE)

M. le Maire expose le projet suivant : **Eclairage public**

Dans un souci de modernisation et d'économie, la Commune prévoit de rénover son parc de luminaires d'éclairage public en remplaçant les lampes énergivores par des lampes LED

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 21 602.00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à l'aide de l'Etat

Où cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet sus dénommé pour un montant de 25 922.40 € HT

Adopte le plan de financement ci-dessous

Plan de financement :

DEPENSES	Montant H.T	Montant TTC		RECETTES	Montant HT
Devis travaux	21 602.00	25 922.40		DETR	8 640.80
				Département	8 640.80
				Commune	4 320.40
TOTAL	21 602.00	25 922.40			21 602.00

SOLLICITE une subvention de 8 640.80 € correspondant à 40 % H.T du montant du projet.

CHARGE Le Maire de toutes les formalités

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :
(Priorité 2) (Délibération reçue en Préfecture le 13 janvier 2022 2021 N° 045-214500167-20220111-202211010002-DE)

M. le Maire expose le projet suivant : **Aménagement de trottoirs Résidence du Vieux Château et rue de la Mairie (du carrefour de la Route de Coullons au Carrefour de la Rue des Vergers)**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 30 214.30 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR

Où cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet sus dénommé pour un montant de 30 214.30 € HT

Adopte le plan de financement ci-dessous

Plan de financement :

DEPENSES	Montant H.T	Montant TTC		RECETTES	Montant HT
Devis travaux	30 214.30	36 257.16		DETR	15 107.15
				Département	9 064.29
				Commune	6 042.86
TOTAL	30 214.30	36 257.16		TOTAL	30 214.30

SOLLICITE une subvention de 15 107.15 € au titre de la DETR 2022, soit 50 % du montant H.T du projet.

CHARGE Le Maire de toutes les formalités

Demande de Subvention au Département pour des investissements en 2022 :

(Délibération reçue en Préfecture le 13 janvier 2022 2021 N° 045-214500167-20220111-202211010003-DE)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer plusieurs projets d'investissements pour 2022. Il informe que le conseil municipal peut solliciter des aides spécifiques auprès du Département au titre :

- Produit des amendes de police » pour le dossier suivant :
 - Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de 2 carrefours en centre bourg,

- Redevances des Mines :
 - Aménagement de trottoirs Résidence du Vieux Château et Rue de la Mairie (du carrefour de la Route de Coullons au carrefour de la Rue des Vergers (Côté droit en rentrant en agglomération),
- Volet 3 :
 - Rénovation de vitrail sur l'Eglise,
 - Eclairage public en Led (parking de la Salle des Fêtes, Rue des Vallées, Rue du 8 mai 1945, Rue de la Croix Carrée et Rue du 19 Mars 1962)
 - Climatisation de la Mairie

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

ADOpte ces projets d'investissement décrits ci-dessus.

SOLLICITE le soutien financier du Département pour les projets cités ci-dessus.

AUTORISE le Maire à déposer et à signer les demandes de subvention au Département.

DEMANDE une autorisation de préfinancement auprès du Département pour ces travaux.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'AUTRY :

(Délibération reçue en Préfecture le 13 janvier 2022 2021 N° 045-214500167-20220111-202211010004-DE)

M. le Maire informe que le Comité des Fêtes a organisé l'arbre de Noël pour les enfants d'Autry, et vu la situation sanitaire depuis mars 2020, la subvention exceptionnelle n'avait pas été prévue dans le tableau des subventions de 2021. Il y a donc lieu de délibérer afin d'attribuer la subvention exceptionnelle pour cette manifestation qui a été réalisée.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 300 € au Comité des Fêtes d'AUTRY-LE-CHATEL suite à l'organisation de l'arbre de Noël. Cette subvention sera versée sur le budget 2022 à l'article 6574.

DIA/DPU :

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- M. DEFIOLE Janic, propriété cadastrée AD n° 42 située 12 La Croix Sainte Marie, vendue pour la somme de 138 000 € à M. COURTIN Maxime et Madame SEYEUX Vanessa.

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur cette transaction.

Séance levée à 20h00.